

Zeitschrift: Domaine public

Herausgeber: Domaine public

Band: 33 (1996)

Heft: 1240

Artikel: L'immaturation du dossier européen chez les conseillers nationaux même

Autor: Gavillet, André

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1025250>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'immaturation du dossier européen chez les conseillers nationaux même

RÉFÉRENCE

Les recettes de l'Union européenne sont plafonnées au 1,2% des PNB additionnés de tous les Etats membres. Elles sont constituées par les droits de douane sur les produits importés, un montant calculé sur le rendement de la TVA de chaque pays ainsi que sur son PNB. Les pays qui paient plus qu'ils ne reçoivent sont contributeurs nets.

Estimation pour la Suisse

Elimination de recettes non eurocompatibles
droits de timbre 2,1 mrd
droits de douane 1,1 mrd
Contrib. financ. 2,4 mrd
Coût global 5,6 mrd

(projection chiffrée de Giovanni Giunta, expert auprès de l'administration fédérale, in *Europa*, N° 4, mai, 1995).

Une éventuelle adhésion de la Suisse à l'Union européenne exige que soient résolus trois problèmes, noix à croquer de toute négociation: le coût financier, peu évoqué encore, les transports routiers et la libre circulation des personnes, questions déjà identifiées lors des discussions sur l'EEE et les accords bilatéraux. La revue Europa permet d'aller plus loin.

(ag) La réforme intérieure doit anticiper les exigences d'une adhésion. Cette thèse ne signifie pas que nous adaptions volontairement notre législation au point que la primauté du droit européen n'enfoncé plus que des portes préalablement ouvertes. Mais il s'agit d'abord de débattre du fond des questions, de chercher de manière transversale, interpartis, des accords possibles, et surtout de ne rien occulter. *Europa* a eu, au lendemain des élections fédérales, un double mérite. Faire apparaître les contradictions de nombreux conseillers nationaux pro européens et mettre à jour le dossier financier jusqu'ici laissé sous le boisseau. Deux pas utiles de la réforme intérieure.

Les 40 tonnes

Il n'y a pas de raisons objectives qui permettent de faire de la règle suisse des 28 tonnes une exception légitime, à partir du moment où les vallées alpines menacées d'étouffement sont protégées de manière spécifique par l'initiative des Alpes. Certes la concu-

rence supplémentaire faite au trafic marchandise des CFF doit être prise en considération. Mais c'est là un dossier à la fois technique et financier. On ne peut en conséquence qu'être surpris de voir des conseillers nationaux partisans d'une ouverture immédiate des négociations d'adhésion se déclarer en même temps opposés à la suppression de la limite des 28 tonnes. Nous les avons recensés pour les cantons romands (voir tableau).

Le coût financier

Le calcul, dans son principe, est relativement simple. La Suisse devrait renoncer à certaines recettes et apporter sa contribution financière, tout en bénéficiant d'aides spécifiques (agriculture, recherche). Vu sa richesse la Suisse serait un contribuable net (voir marge).

L'autre volet, c'est l'obligation pour la Suisse de s'aligner sur le taux minimal européen de TVA, soit 15%. Situation exceptionnelle, chance que d'autres pays jugeraient enviable: elle est condamnée à de nouvelles recettes qui compensent très largement les nouvelles dépenses. Le gain net serait de 9 milliards: de quoi combler l'actuel déficit et financer une politique sociale. Mais inévitablement est posée la question de la répartition des recettes entre la Confédération et les cantons. Or l'enquête menée par *Europa* révèle une impréparation totale des partis sur cette question. Il n'y a que le parti socialiste qui ait intégré dans son programme de réforme économique une recette nouvelle de 16 milliards, mais il a omis d'enregistrer la déduction liée au coût de l'adhésion. Seul Blocher a pris en compte, dans sa propagande, et l'augmentation de la TVA, qui peut effrayer de larges milieux, et le coût de la contribution suisse à l'Union. Il occupe le terrain.

La réforme intérieure commence donc par le dépassement des contradictions internes et la mise en chantier des dossiers urgents liés entre eux: fiscalité, fédéralisme, politique sociale. Cela paraît si difficile que les partis gouvernementaux préfèrent attendre, être au pied au mur. C'est cela le refus de la réforme intérieure. Et dans ce contexte, les discussions sur la réécriture de la Constitution fédérale ne sont qu'un alibi. ■

Canton	Nom	Parti	Date souhaitée d'ouverture des négociations	Faut-il lever la limite des 28 tonnes?
Fribourg	Jutzet-Haller	PS	1996	non
Genève	De Dardel	PS	1996	non
Genève	Grobet	All. de gauche	1996	non
Genève	Maury Pasquier	PS	1996	non
Genève	Roth-Bernasconi	PS	1996	non
Genève	Spielmann	PdT	1996	pas de réponse
Genève	Ziegler	PS	1996	non
Jura	Rennwald	PS	1996	non
Vaud	Béguelin	PS	1998	non
Vaud	Jeanprêtre	PS	1996	non
Vaud	Ostermann	PS	1997	non
Vaud	Zisyadis	PdT	1996	non
Vaud	Bodenmann	PS	1996	non